

consignées dans un procès-verbal. Je crois tout de même me souvenir qu'il a déclaré qu'ils pourraient recouvrer ces 20 cents durant le printemps 1949, par le transfert de grains secondaires tels que le lin, qui sont compris au compte du lin.—R. Du lin.

D. Oui, et au cours de la discussion, le contrôleur a déclaré que la transaction ne figure pas dans le présent rapport. C'est pour cette raison que nous avons de la difficulté à la comprendre. Il est possible que nous ayons une idée fautive de la transaction, puisqu'elle n'est pas consignée dans le rapport. Je crois, cependant, qu'on nous l'a expliquée hier. Si je comprends bien, la balance de fonds requise a été tirée en entier du compte-lin. C'est bien cela, n'est-ce pas?—R. C'est exact.

D. Nous pourrions poser les autres questions plus tard, mais pourrait-on savoir dès maintenant combien il a été nécessaire de retirer d'argent du compte-lin ou de tout autre source pour effectuer ce paiement? J'ai déjà posé la question au président de la Commission hier. Je ne m'attendais pas qu'il puisse y répondre puisqu'il s'agit là, évidemment, d'une mesure gouvernementale, mais je croyais qu'il aurait une idée de ce que les cultivateurs peuvent espérer recevoir comme dernier paiement à la fin de l'année. Il n'a pas tenu à répondre et je ne puis l'en blâmer, dans sa situation. Toutefois, on peut faire le calcul soi-même. Si on se base sur le présent rapport, je crois qu'on peut s'attendre que ce soit 5 ou 6 cents du boisseau. Bien entendu, les chiffres seront différents si on tient compte des données qui ne figurent pas dans le rapport. Combien a-t-on retiré du compte-lin? Quelle somme a-t-on empruntée de la banque? En d'autres termes, quel a été le déficit total créé en 1949 pour effectuer ce paiement? Ce déficit devra être comblé à même les ventes de la présente récolte avant de pouvoir calculer les dividendes qui devront être répartis entre les membres du pool.—R. Pourriez-vous répondre à cette question, monsieur Earl?

M. EARL: Je ferai remarquer, monsieur le président, que l'argent n'a pas été retiré du compte-lin. Il avait été originairement prêté par le compte-blé.

M. ROSS: Pour le lin?

M. EARL: Oui, pour le lin, pour financer les opérations du gouvernement canadien relatives au lin.

M. ROSS: L'argent provenait originairement de la Commission canadienne du blé?

M. EARL: En effet, c'était de l'argent de la Commission et lorsque le gouvernement a chargé cette dernière de s'occuper de la question du lin en son nom, au lieu d'avancer lui-même les fonds, il lui a demandé de le faire à même l'argent dont elle disposait. Nous avons donc prêté au compte-lin les fonds dont nous disposions en excédent, au taux d'intérêt requis par la banque. Ces fonds ont été avancés à différents intervalles, à mesure qu'il nous arrivait des sommes d'argent, toutes les fois que la Commission pouvait le faire. Mais lorsqu'il a été temps d'effectuer les paiements, nous avons retiré les fonds prêtés à même le compte de la Commission pour les transférer à des banques, au compte-lin. Les choses en sont actuellement là. La situation est exposée à l'annexe II. Le montant total dû relativement à cette transaction est de \$24,732,765.78.

M. ROSS: Où est-ce, sur cette page?

M. EARL: C'est là la troisième colonne.

Le TÉMOIN: Au bas de la troisième colonne.

M. EARL: A l'annexe II, le tout dernier chiffre avant le total.

M. ROSS: Je vois.